



CONSULTATION DU PUBLIC

**du 4 décembre 2019
au 4 février 2020**

**Plan de Prévention du Bruit
dans l'Environnement (PPBE)
du réseau routier de la Ville de Concarneau**

Période 2018-2023

REGISTRE DE CONSULTATION

L1

le 30/02/2020

C'est avec intérêt que j'ai parcouru le document soumis à la consultation dans le cadre de l'élaboration du PPBE. Mais aussi avec un certain agacement tant les actions décrites ne correspondent pas à la réalité.

C'est le cas notamment pour la rue des Sables Blancs qui est citée parmi les aménagements des « pénétrantes » de ville qui ont été réalisés. Or les aménagements effectués sur cette voie sont limités aux abords immédiats de l'opération immobilière liée à la Thalassothérapie dont ils en constituent l'écrin. En aucun cas ils ne contribuent à la réduction des nuisances sonores de cette « pénétrante » comme la rédaction en page 12 du document pourrait laisser penser.

Et contrairement à ce qui y est indiqué en matière d'entretien du réseau qui serait réalisé « dans le cadre d'une réponse globale au bruit de la circulation automobile (réalisation de nouveaux revêtements de voirie) », cette pénétrante « bénéficie » dans la descente vers la plage d'un revêtement provisoire extrêmement bruyant : une situation qui dure depuis bientôt dix ans, alors que cette voie était déjà classée au titre des voies bruyantes et que, suite aux multiples ouvertures à l'urbanisation (Thalassothérapie et immeubles adjacents, lotissement de Lanadan, lotissement Le Bris...), la circulation n'a cessé de croître pendant cette période !

Il serait légitime qu'après dix ans d'augmentation des nuisances sonores, les riverains réclament le gel de toute nouvelle opération d'urbanisme dans le secteur, tant que le revêtement définitif en enrobé de cette rue, qui serait beaucoup moins sonore, ne sera pas réalisé.

Or des nouveaux permis viennent d'être délivrés, comme pour le lotissement des Cèdres ou l'opération d'envergure de Kéraorec (145 logements pour 12 000 ou 17 265 m2 de plancher selon les documents figurant au dossier).

Il ne faudrait pas que le PPBE reste un simple document réglementaire de plus, mais il faut espérer que dans ce cadre, la rue de Sables Blancs recevra son enrobé définitif avant le démarrage des opérations précitées et avant le dixième anniversaire de son revêtement provisoire, de préférence avant cet été, période où les nuisances sonores sont les plus importantes et le plus dérangeantes.

Par ailleurs concernant les offres alternatives à l'usage de la voiture, je suis surpris d'y voir figurer les opérations « la Corniche sans voitures », car d'expérience je sais qu'il ne faut surtout pas l'emprunter à vélo ces jours là.

Quant aux tronçons « VCB » je répéterai ce que j'ai eu l'occasion de dire en conseil de quartier, à savoir que ces aménagements ne sécurisent pas les cyclistes car le marquage au sol conduit les automobilistes à doubler les vélos sans faire d'écart et sans laisser le mètre réglementaire et de plus il incite les piétons à marcher sur la bande cyclable comme sur le trottoir, ceci étant particulièrement vrai entre les rues Charles Le Goffic et Henri Cevaer.

Comme le plan le prévoit c'est effectivement vers de véritables pistes cyclables qu'il faut s'orienter ; à défaut les simples bandes cyclables devront être d'une largeur suffisante pour que le cycliste y soit en sécurité, et pas seulement symbolique comme c'est actuellement trop souvent le cas.

Le développement de doubles-sens cyclistes conçus dans des aménagements adaptés serait également de nature à favoriser l'utilisation du vélo en remplacement de la voiture. Je pense à l'exemple de la rue des Violettes, entre la rue des Pervenches et la rue des Tulipes, que de nombreux cyclistes empruntent aujourd'hui en sens interdit pour rejoindre la voie verte au niveau de l'école du Dorlett.

Quant aux transports collectifs qui sont présentés comme une alternative à la voiture, ils n'en constituent pas une réelle pour la majorité des Concarnois, du fait de la configuration du réseau et de fréquences insuffisantes, hormis peut-être pour les scolaires.

Jean-Marc LE GRAND, riverain
de la rue des Sables Blancs qui
en subit les nuisances sonores